République Française

--Département de la MEUSE

Canton d'ETAIN

Commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 14 septembre, sous la présidence du Maire, Alain MACEL.

Mambura méanta Mambura abanta

Membres en exercice		Membres presents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11		8	3	0
PRESENTS	Alain MACEL, Michel CHALONS, Claudine DIDRY, Christine LAMPSON, Nathalie MARECO, Bernard GEORGE, Séverine SANCHEZ, Jean-Christophe PATON			
ABSENTS	Emmanuel DUCROS, Delphine EPIARD, Jean MUTELET			

POUVOIRS /

SECRETAIRE Jean-Christophe PATON

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à L'UNANIMITE,

- ACCEPTE la résiliation anticipée du bail du logement de l'école au 01.09.2009, ACCEPTE le reversement de la caution et le remboursement du résiduel de fuel de la cuve et DECIDE d'ajouter une clause "chauffage" au prochain contrat (location du logement "cuve pleine" et logement rendu "cuve pleine".
- DECIDE la délivrance de coupes de bois de chauffage et de bois d'œuvre sur les parcelles 20 et 8, coupes dont l'attribution aux affouagistes se fera, après partage sur pied, sous la responsabilité de MM. Emmanuel DUCROS, Bernard GEORGE et Ludovic SANCHEZ, désignés par le Conseil comme garants.
- DECIDE pour l'année 2009, de procéder à une vente d'herbe (parcelle ZM 51) à M. Claude MARCOUX pour un montant de 100 € / hectare en lui précisant qu'il ne pourra pas en bénéficier en 2010.
- VALIDE (par 8 voix contre une) le projet de construction d'un local technique par la société MG2L de Mogeville au prix de 19 038.81 € HT (après consultation de 4 entreprises), avec retrait du branchement EDF et ajout de 2 portes de garage, et AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour ces travaux.
- CONFIE à M. Joël DAUMAIL (Verdun) la maîtrise d'œuvre de l'opération de Réhabilitation de la remise à pompe en logement communal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à lancer une consultation en procédure adaptée pour le choix des entreprises, et AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour cette opération.

Le Maire

Alain MACEL